



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 1^{er} juin 2023

SANITAIRE

Levée des restrictions de récolte, de pêche, du transport, de commercialisation et de consommation des moules et palourdes de l'étang de Thau

Compte tenu des derniers résultats d'analyses favorables de recherches de toxines lipophiles effectuées dans le cadre du réseau REPHYTOX sur les palourdes et les moules de Thau, **le préfet de l'Hérault a décidé ce jour la levée des restrictions de récolte, du transport, de la purification, de l'expédition, de la distribution et de la commercialisation en vue de la consommation humaine des moules et palourdes de l'étang de Thau.**

Ainsi, **l'ensemble des coquillages issus de l'étang de Thau peuvent dorénavant être consommés sans restriction.** Les huîtres et les escargots n'étaient pas concernées par ces restrictions.

La carte actualisée des interdictions sanitaires de récolte de coquillages se trouve sur le site internet de l'OIEAU : <http://www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/statuts> ou sur l'application qualitéCoq.

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2